H. Culture

- A. La culture est un bien collectif; elle doit être largement subventionnée.
- B. L'État ne doit subventionner la culture qu'après une sélection rigoureuse.
- C. La culture est une affaire strictement privée et l'État n'a pas à s'en mêler.
- D. Je ne me prononce pas.

	nse	
Nom	Réponse	Commentaire
Baumgartner E., Verts, Broye-Vully	b	N'arrosons que la qualité!
Bernhard M., UDF, Jura/Yverdon	d	La culture doit être soutenue par l'État. L'apport de fonds privés plus importants est nécessaire.
Blanc JB., POP, Jura/Yverdon	а	L'Etat veillera à toucher l'ensemble des productions culturelles. La musique populaire relève autant de la culture que l'art contemporain.
Bongard M., Verts, Riviera/Vevey	a/b	B: c'est évident car le contraire n'est pas envisageable, tout dépend des critères.
Bonhert B., POP, Jura/Yverdon	а	L'accès à la culture devrait être un droit reconnu.
Bussat C., POP, Nyon	b	Je laisserais tomber le « <i>rigoureuse</i> ».
Chaves P., POP, Riviera/Vevey	а	Car aujourd'hui l'accès à la culture n'est pas ouvert à tous.
Delaunay Y., Verts, Lavaux-Oron	b	S'il n'y avait pas de subventions, il n'y aurait pratiquement plus de culture.
Eggenberger J., PSV, Lne-ville	а	La culture subventionnée ne doit pas exclure l'existence d'une culture associative ou même d'une culture basée sur le mécénat.
Friedli D., Verts, Nyon	b	Tous les secteurs culturels doivent être subventionnés, mais pas avec une politique diluée type « arrosoir ».
Gilliard D., POP, Lne-ville	а	ce qui n'empêche pas absolument toute sélection
Giroud A., Verts, Ouest laus.	b	Subvention de la culture quand les besoins de base de la population sont couverts – selon disponibilités financières.
Marguet PH., Verts, Morges	а	Mais le point B est aussi correct
Marthaler F., Verts, Ouest laus.	а	Mais toutes les manifestations culturelles n'ont pas besoin d'un soutien (Montreux Jazz par ex.).
Martinet P., Verts, Nyon	a/b	Un « large » subventionnement n'empêche pas la sélection, vu les limites budgétaires.
Maystre T. Verts, Ouest laus.	а	J'ai retiré le mot largement, sur lequel je ne veux pas me prononcer.
Meyer J., POP, Nyon	а	Dans ce domaine, une certaine diversité est nécessaire. Il faut également veiller à sauvegarder des traditions anciennes.
Müller R., PRD, Lavaux- Oron	b	L'affaire des Docks pas vraiment une référence.
Rochat JC., PRD, Lne- ville		Difficile de répondre, car que veut dire "largement" ou "sélection rigoureuse"? De toute façon, l'Etat doit avoir une politique culturelle responsable, donc forte.
Rochat L., Verts, Lne-ville	b	Rigoureux n'est pas incompatible avec large.
Romailler CA., UDF, Jura/Yverdon	d	Votre choix de réponse est désagréable. Entre largement subventionner la culture et sélectionner rigoureusement celleci, il semble qu'il y ait des possibilités alternatives.
Rosselet A., Verts, Aigle	b	Sélection selon critères à discuter démocratiquement.

07.03.2007 1/2

Questionnaire sur le service public - Culture

Silauri A., Verts, Lavaux- Oron	а	Mais il y a forcément les limites des finances publiques. S'il y a sélection, alors les critères doivent être transparents.
Süri D., POP, Lavaux-Oron	а	Le subventionnement ne doit pas avoir pour objectif une attitude simplement consumériste.
Tafelmacher G., POP, Lavaux-Oron	а	La culture à la portée de toutes et de tous.
Théodore L., Verts, Nyon	b	Quoique les critères de sélection et qui les applique pose question.
Thonney Viani M., Verts, Riviera/Vevey	d	La culture est d'abord une affaire personnelle, une attitude plutôt qu'un bien de consommation subventionné ou non.
Trolliet M., PRD, Lne-ville	b	Pourquoi alors ne pas subventionner complètement et toutes les activités de loisir Sans quoi c'est l'état serait en position de pouvoir censurer ce qui ne lui convient pas (politiquement).
Van Singer C., Verts, Lavaux-Oron	а	Oui aux subventions pour la culture, mais pas parce que c'est un bien collectif
Wasserfallen A., Verts, Broye-Vully	а	Le patrimoine des civilisations passées montre bien que la profusion d'argent dans la culture crée d'immenses ressources pour la collectivité. Il suffit de penser aux monuments des villes (les vieilles villes en Suisse par exemple, nos gares et leurs fresques, les statues des places, les parcs urbains et leur paysagisme, dans l'immatériel: la littérature, les poèmes, les chants, la musique ne seraient pas là non plus et dans quelles bibliothèques – publiques – les trouverait-on ?).
Zolliker M., PSV, Lavaux- Oron	а	Sans tomber dans un arrosage indifférencié et tous azimut.

07.03.2007 2/2